



Vaccin contre le rotavirus

Qu'est-ce que le vaccin rotavirus ?

Le vaccin contre le rotavirus est sécuritaire et efficace et protège contre la maladie du rotavirus (virus causant une diarrhée et des vomissements sévères). Le vaccin est approuvé par Santé Canada et peut être administré aux nourrissons à partir de l'âge de six semaines.

Quels sont les avantages du vaccin rotavirus ?

Le rotavirus est une cause fréquente de gastroentérite chez les enfants. La plupart des enfants seront infectés avant l'âge de cinq ans et peuvent contracter le virus plus d'une fois. Le vaccin constitue le meilleur moyen de se protéger contre cette maladie. Si votre enfant est vacciné, il contribue également à protéger les autres.

Comment le vaccin rotavirus est-il administré ?

Le vaccin contre le rotavirus est administré sous forme de gouttes liquides orales.

Qui devrait recevoir le vaccin rotavirus ?

Le vaccin antirotavirus est offert en une série de trois doses à tous les bébés à l'âge de deux, quatre et six mois dans le cadre du calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin rotavirus ?

Le vaccin est contre-indiqué si votre enfant :

- a eu une grave réaction allergique à une dose précédente du vaccin;
- est allergique à tout composant du vaccin ou de son contenant.

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé si vous vous demandez si votre enfant peut recevoir le vaccin.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin rotavirus ?

Le vaccin antirotavirus est bien toléré. Les réactions sont généralement légères et peuvent comprendre de l'irritabilité, de la fièvre et une perte d'appétit.

Il existe un faible risque de blocage des intestins, en particulier pendant les 7 jours suivant la première dose du vaccin antirotavirus (entre 1 et 7 cas sur 100 000 nourrissons vaccinés). Parmi les signes, citons un ventre gonflé, des vomissements fréquents et du sang dans les selles. Les bébés peuvent avoir tendance à replier leurs jambes sur leur thorax douloureux. Votre bébé pourrait sembler faible et irritable et présenter plusieurs épisodes de pleurs intenses. Si votre bébé montre ces signes, vous devriez l'amener sans tarder au service d'urgence le plus proche.

Comme c'est le cas pour tout vaccin, il existe une très mince possibilité (moins d'une personne sur un million) d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui pourrait constituer un danger de mort. Il est donc important de demeurer à la clinique pendant les 15 minutes qui suivront l'administration de votre vaccin ou de celui de votre enfant. La réaction anaphylactique est caractérisée par une éruption cutanée, une difficulté à respirer et

FICHE D'INFORMATION SUR LES VACCINS

un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin rotavirus ?

- Une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- En cas d'inconfort et de fièvre, vous pouvez prendre un médicament en suivant les directives du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé quel médicament serait le plus efficace et suivez les directives du fabricant.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Où peut-on recevoir le vaccin rotavirus ?

Au Nouveau-Brunswick, ce vaccin est offert à votre bureau local de Santé publique ou auprès d'un fournisseur de soins de santé primaires, comme votre médecin de famille ou une infirmière praticienne ou un infirmier praticien.

Renseignements supplémentaires

Avisez votre vaccinateur si vous ou votre enfant souffrez de problèmes de santé ou d'allergies.

Votre vaccinateur vous remettra un carnet de vaccination pour vous ou votre enfant. Garde-le dans vos dossiers et apportez-le avec vous au prochain rendez-vous d'immunisation.

Si vous ou votre enfant avez une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé primaire, votre [bureau local de la Santé publique](#), ou [Télé-Soins](#) (811).

Sites Web utiles

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Vaccins et immunisation \(gnb.ca\)](#)
- Agence de la Santé publique du Canada : [Vaccins pour les enfants : À propos des vaccins - Canada.ca](#)
- Soins de nos enfants : [Vaccination | Soins de nos enfants \(cps.ca\)](#)

Dernière révision : le 22 janvier 2025
